Le Petit Courrier de l'Ile d'Arz

La lettre mensuelle d'infos de la municipalité – Avril 2024, n° 42



Le mot du maire

En première ligne

« Les maires sont en première ligne, ils sont à portée de baffes » : une expression imagée pour évoquer une situation qui n'est pas nouvelle. Mais depuis quelques temps, la fracture entre les élus et certains administrés parait s'amplifier et concerner bon nombre de maires conseillers municipaux des 34 communes de France. Et même l'Île d'Arz n'échappe pas à ce phénomène.

Bien sûr, on peut ne pas être d'accord avec le travail de l'équipe municipale. Bien sûr, celle-ci n'est pas parfaite et peut commettre des erreurs. Mais elle fait de son mieux et à ce titre elle mérite. moins, le respect.

Respect car elle s'est engagée en

2020 pour servir de la meilleure façon possible une île à laquelle elle est très attachée. Respect car elle ne s'est pas engagée par ambition politique, intérêt financier ou calcul de carrière. Respect car elle s'est engagée pour rendre service. Tout simplement.

Cette équipe doit faire face à des demandes, souvent légitimes, mais parfois formulées comme des exigences. Nous essayons d'y répondre au mieux, mais on ne peut pas tout.

Nous sommes la plus petite commune de l'agglomération, et insulaire de surcroit! Un problème simple à résoudre sur le continent peut devenir extrêmement complexe sur une île.

Une île est source de bonheurs, petits et grands, mais génère aussi des contraintes. Il faut les accepter, savoir «faire avec». Il faut savoir

> assumer insularité. innovant. précurseur chercher à être autonome chaque fois que c'est possible. On ne peut pas tout demander à « continuité territoriale », surtout on ne le doit pas. Sinon pourquoi prôner

aussi

reconnaissance de

être



la spécificité insulaire?

Nous entamons le dernier tiers de notre mandature. Beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire. Alors, ne laissons pas une fracture s'installer. Pour avancer, il est indispensable que nous continuions à pouvoir débattre et échanger. Indispensable de rester en première ligne.

Jean Loiseau

Zoom



La distribution des plaques de rues a commencé. Beaucoup d'entre vous sont déjà venus en mairie les récupérer. La prochaine distribution aura lieu les 19 et 20 avril, toujours en mairie de 10h00 à midi. Au final, 660 plaques auront dû trouver leurs propriétaires.

Actualités

Cabinet médical: comment prendre rendez-vous

Le cabinet médical de l'Ile d'Arz est désormais ouvert.

Un médecin du continent viendra une fois par mois donner des consultations Espace Kerjouan (même bâtiment que l'agence postale).

Attention : sur rendez-vous uniquement. Pour prendre rendez-vous, contactez Martine à la poste ou par téléphone (02 9744 3100) aux jours et heures d'ouverture de celle-ci : lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 9h00 et 12h00.

Zones humides : un inventaire est en cours

Comme vous le savez, nous avons entamé un long et complexe travail de révision de notre Plan Local d'Urbanisme afin de le rendre compatible avec des documents supra-communaux (SCOT, PCAET, PLH, et PDU). Ce nouveau PLU doit obligatoirement prendre en compte l'inventaire des zones humides de l'ensemble de la commune car celles-ci sont strictement inconstructibles. Il s'avère que, sur l'Île d'Arz, cet inventaire, obligatoire depuis 2019 n'avait jamais été fait.

Ce travail obligatoire effectué par un bureau d'études spécialisé, est en cours. Le lendemain du débat en conseil municipal du PADD, nous avons appris, que des terrains aujourd'hui non construits mais situés en zone constructible seront inévitablement classés « zone humide ». Donc deviendront inconstructibles. C'est la loi.

Pour certaines parcelles, le zonage va donc changer.

L'inventaire complet des zones humides sera terminé avant l'été. Nous suivons ce dossier avec la plus grande attention.

Iean Loiseau

Desserte maritime de l'île d'Arz : donnez votre avis!

Du 15 avril au 12 mai, une consultation est organisée afin de connaître l'opinion des utilisateurs de la desserte actuelle.

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) pour la desserte maritime de l'île d'Arz en passagers et en marchandises, la Région Bretagne a souhaité permettre à chacun de s'exprimer sur ses attentes en matière de service.

Les résultats de cette consultation participeront à la définition des principes qui structureront le nouveau contrat. Afin de recueillir vos avis, rendez-vous du 15 avril au 12 mai sur www.breizhgo.bzh/desserte-arz et répondez au questionnaire en ligne.

Vous pouvez également vous rendre à la salle du conseil de la mairie de l'île d'Arz le samedi 20 avril et le mercredi 24 avril de 9h45 à 12h30 et de 13h30 à 15h45 afin de partager vos ressentis.

Ligne 30 de Kiceo : le point

La ligne 30 de Kiceo est en service depuis le 1er janvier. L'appel d'offre lancé par GMVA qui permettra de pérenniser ce service est toujours en cours.

Dans l'immédiat, aucun changement, nous ont confirmé les services de l'agglo : même trajet, même bus, même horaires. Seul l'arrêt Berno est supprimé.

Avec les vacances de Pâques et les prochains weekends de mai, les semaines à venir s'annoncent difficiles.





Jeudi 21 mars a eu lieu l'inauguration très officielle du bâtiment de la poste rénové et réaménagé. En présence notamment de Pascal Bolot, préfet du Morbihan, Denis Palluel, conseiller régional et Marie-José Le Breton, conseillère départementale. Le traditionnel ruban a été coupé par Mme Kerjouan, veuve de M. Jean-Pierre Kerjouan qui a fait un leg à la commune et dont le cabinet médical porte le nom.

Nous reproduisons ci-dessous l'allocution prononcée par le maire de l'Ile d'Arz à cette occasion.

« Nous sommes tous réunis ici, pour fêter l'ouverture d'un nouvel équipement qui, à lui seul, résume assez bien les besoins d'une petite commune insulaire comme la nôtre. Un équipement qui donne du sens au travail que la municipalité effectue depuis plusieurs années maintenant. En effet, que trouve-t-on dans cette jolie maison aux volets rouges ?

Outre l'agence postale, en fonctionnement depuis quelques mois, on y trouve, comme vous l'avez vu, des logements communaux : un logement familial et deux studios, avec vue sur la mer, s'il vous plait! (Même si sur l'Ile d'Arz, c'est difficile de faire autrement).

Ces logements viennent compléter nos trente logements sociaux et préfigurent ceux qui, je l'espère, verront le jour avec le concours de l'Office Foncier Solidaire de GMVA. Comme vous le savez tous, l'habitat à l'année est le défi n°1 que nous avons à relever sur les îles. Il nous faut tout mettre en œuvre pour le réussir, condition incontournable pour que notre territoire reste vivant toute l'année.

Ces nouveaux logements sont un premier pas... dans la bonne direction. Il nous faut continuer à tracer ce chemin. Il en va tout simplement de la vigueur sociale et économique de l'île, il en va tout simplement de son avenir! Et c'est d'ailleurs dans cette même démarche que nous lancerons avant la fin de l'année les travaux d'une nouvelle école.

Dans cette jolie maison aux volets rouges, on trouve aussi un cabinet médical qui sera ouvert à tous les professionnels de santé.

Dès le mois d'avril, un médecin du continent viendra donner ici une journée de consultations par mois. Un début modeste mais, nous en sommes certains, c'est la première étape d'une offre qui ira en s'étoffant au fil du temps.

Améliorer la couverture médicale sur l'île est indispensable pour que sa population, toutes générations confondues, se sente accompagnée et en sécurité. Là encore, c'est une condition incontournable pour que notre territoire reste vivant toute l'année. Là encore, il en va de son avenir. Et je veux remercier le Dr René Nivelet de l'ARS, et M. Gaspard Lallich de la CPAM qui ont rendu possible l'ouverture d'un cabinet médical secondaire ici sur l'Île d'Arz.

Je tiens aussi à souligner que nous avons souhaité, pour ce projet comme pour tous les projets que nous menons, nous avons souhaité l'excellence environnementale : matériaux biosourcés, panneaux photovoltaïques, isolation thermique, chaudière bio-masse. C'est plus coûteux et pas toujours facile lorsqu'il s'agit d'une rénovation. Car vous l'avez constaté, cette bâtisse n'est pas récente. Elle a 190 ans, et avant la poste, elle a été il y a bien longtemps l'école, la mairie ; des anciens Iledarais s'en souviennent encore... Vous le voyez, nous avons fait avec le « déjà là » et le « déjà là » depuis longtemps même ! La sobriété foncière est aussi au cœur de notre démarche.

Cette excellence environnementale, pour nous, c'est important. Mieux : c'est juste indispensable. Là encore il en va de l'avenir de l'île, et de notre avenir.

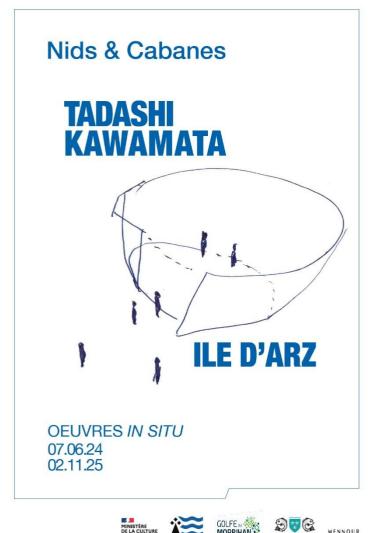
C'est pourquoi je remercie l'Etat, la Région, le Département, l'Agglomération, l'AIP, l'ARS et la CPAM qui nous ont permis de faire aboutir ce projet. Et puis un merci tout particulier aussi à un amoureux de l'île d'Arz qui, avant de quitter ce monde, a tenu à faire un leg à la commune, ce qui nous a donné un sacré coup de main. Mme Kerjouan, je me tourne vers vous : merci à votre mari, Jean-Pierre Kerjouan, pour sa générosité. Notre petit cabinet médical porte son nom, et c'est bien normal.

Voilà. Vous connaissez maintenant notre maison aux volets rouges. Des volets qui, contrairement à beaucoup d'autres ici, resteront ouverts toute l'année, je m'y engage.

Cette maison, les Iledarais l'ont toujours appelée « le bâtiment de la poste ». Sur l'île, les habitudes sont tenaces, alors je parie que l'on va continuer à l'appeler ainsi.

Mais, vous l'aurez compris, elle est désormais bien plus que cela!»

L'expo Kawamata présentée en réunion publique



Dans le cadre du projet d'exposition Tadashi Kawamata, une réunion publique s'est tenue au Gourail samedi 13 avril. Devant une cinquantaine de personnes, Joël Benzakin, le commissaire de l'exposition, a présenté l'artiste, son travail et les œuvres qu'il a imaginées pour l'Ile d'Arz. Est venu ensuite un temps de discussion et d'échange avec le public. Ce fût également l'occasion de découvrir, en avant-première, l'affiche de l'exposition (voir cicontre).

Tadashi Kawamata et son équipe commenceront le montage des œuvres le 13 mai.

Celles et ceux qui, bénévolement, souhaitent participer à la fabrication de l'une d'entre elles doivent se faire connaître auprès de Rachel, la médiatrice de l'expo:

mediation@mairie-iledarz.fr

Le vernissage aura lieu le 7 juin

Dans le prochain Petit Courrier, nous vous donnerons tous les détails sur cet évènement organisé en collaboration avec le Ministère de la Culture, le Département du Morbihan et GMVA.

La vie des commissions

« HABITER ET HARMONISER »

Michel DUDON, Daniel LORCY, Clément KOUYOUMDJIAN, Géraldine DAIGREMONT

Vous avez dit zones humides?

Le code de l'environnement, dès septembre 2000, a cherché à protéger les « zones humides ». Depuis cette date plusieurs versions, dont la loi sur l'eau en 2006 et plus récemment la version du 1er janvier 2021, ont précisé la nature et l'étendue de cette protection.

Il y a donc bien longtemps qu'un inventaire des zones humides de l'Ile d'Arz aurait dû être fait. La révision du PLU l'a rendu impératif et incontournable sous faute de non approbation.

« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année. » (Extrait de l'article L 211-1 du code de l'environnement).

Du fait de la pression anthropique, la disparition des zones humides en France s'est fortement accélérée au cours de la seconde moitié du vingtième siècle avec l'extension des zones d'habitat, des zones commerciales et industrielles, les drainages agricoles (3,2 millions d'hectares) ainsi que des diverses infrastructures.

Or, les zones humides, par leurs différentes fonctions, jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la préservation des crues ; en tant que milieux de transition, elles abritent également de nombreuses espèces végétales et animales sans compter les aménités éducatives, récréatives, cynégétiques et scientifiques. Il est donc indispensable, dans le cadre des études d'impacts, des dossiers de déclaration ou de demandes d'autorisation (DP, PC, CU etc.) tous liés à l'application du code de l'urbanisme et à celui du code de l'environnement, de procéder à des investigations de terrain, ou de s'appuyer sur des inventaires précis, de façon à vérifier si le secteur du projet est concerné par une zone humide ou non.

Pour ce faire un bureau d'étude a été mandaté par la mairie pour effectuer une cartographie générale des zones humides de l'île ainsi que des études plus précises de parcelles par analyse du sol et étude de leur végétation. Cette étude est en cours et doit encore être affinée.

Les cartographies établies pour notre île ne seront pas sans conséquences sur l'avenir de la constructibilité de certaines zones actuellement classées comme constructibles.

Entre les cartographies de recul du trait de côte, les cartographies des zones de submersion marine, les cartographies des zones humides, la bande littorale des 100 m et la zone Natura 2000, sans oublier la loi climat et résilience avec la zéro artificialisation nette, le « reste à construire » se rétrécit de tous les côtés comme une peau de chagrin.

Certains s'en réjouiront, d'autres s'en désoleront.

Debout et tenons! Oui, mais avec de bonnes bottes!

Michel Dudon



« SOIGNER ET ACCOMPAGNER »

Philippe ROUGIER, Nadège Le ROUX, Nicole L'ALEXANDRE, Myriam AIME

Formation aux premiers secours, une session le samedi 4 mai

Être capable de porter secours à une personne inconsciente après une chute ou lors d'une noyade, être capable de mettre en position de sécurité un blessé, de faire un massage cardiaque, de trouver un défibrillateur et de le manipuler, être capable de donner des renseignements pertinents aux infirmières, aux pompiers et/ou au SAMU etc... sont autant de compétences qui peuvent sauver des vies...

Avec l'Association Vannetaise de Formation au Secourisme sous couvert de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan est organisée une session de formation aux premiers secours sur l'Île d'Arz. Celle-ci se déroulera le samedi 4 mai dans la salle du Gourail de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Anne Sophie Boinot assurera cette formation.

Les candidats devront venir en tenue décontractée (position à genoux pour le massage cardiaque sur mannequin par exemple) ; à l'issue de cette formation ils recevront un diplôme national de prévention et secours civique de niveau 1 (psc1).

Les inscriptions sont ouvertes par mail à <u>annesoarz@sfr.fr</u> (10 personnes maximum). Les frais d'inscription sont de 55 € par personne à régler à l'association AVFS. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Philippe Rougier au 06 1467 1450.

« SE CULTIVER ET COMMUNIQUER »



Géraldine DAIGREMONT, Fabienne JEAN, Daniel LORCY, Nicole L'ALEXANDRE

Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) : bientôt deux nouveaux livrets

Le 20 juillet 2021 une commission extramunicipale était créée pour mettre en valeur le riche patrimoine culturel immatériel de l'Ile d'Arz. Cette commission a réuni une vingtaine de personnes ; l'objectif est de sauvegarder ce patrimoine, de le rendre accessible à tous et en particulier aux enfants de l'école, aux nouveaux arrivants, et aux visiteurs du CIPM (centre d'interprétation du patrimoine maritime).

Après avoir fait la liste des nombreux témoignages sonores, vidéo, ou photo du PCI Iledarais, différents thèmes ont été retenus.

Parmi eux, citons les transports maritimes et terrestres, l'agriculture, les fêtes traditionnelles et religieuses, l'orgue, la convivialité, les chants et le parler iledarais. Ils ont fait l'objet de recherches et de rapports. Ces thèmes restent présents dans la vie des iledarais et ce passé illustre bien des aspects de notre vie et de notre désir de continuer à faire de l'Ile d'Arz une île vivante par sa culture, ses traditions et son ouverture au futur.

Deux de ces rapports, l'un sur l'histoire de l'agriculture et des fermes à l'Ile d'Arz et l'autre sur les transports maritimes et terrestres, sont en cours de publication par l'association du musée. D'autres thèmes sont en cours de rédaction.

Parallèlement un travail important a été réalisé pour retrouver et sauvegarder les témoignages vidéo et filmographiques illustrant la vie iledaraise depuis 1960 grâce en particulier au fond documentaire laissé par Yvon Bulot. Son exploitation a déjà permis de réaliser une projection publique. A terme ces films regroupés par thèmes seront accessibles et visibles au CIPM qui élargit ainsi ses missions.

Le samedi 27 avril à 15h30 les deux livrets sur les fermes et les transports seront présentés au cours d'une réunion au musée avec la participation des rédacteurs Hervé Le Bourdiec et Bernard Le Bihan.

Vous y êtes tous cordialement invités.

Daniel Lorcy et Philippe Rougier

« ENTRETENIR & NAVIGUER »

Stéphane BUZENET, Philippe ROUGIER, Michel DUDON, Daniel LORCY

Reprise du service de rade le 1er mai

Le service de rade sera remis en service dès le 1er mai cette année. Il sera opérationnel en mai, juillet, août, ainsi que les vendredis, samedis et dimanches de juin. Pour les bateaux en escale, les tarifs restent inchangés.

La commune a fait procéder à l'envoi de redevance pour le terre-plein de Kerolan et les mouillages AOT et Zones d'Embarcations Légères.

L'envoi des redevances pour l'entretien interviendra dans un deuxième temps dès que l'entreprise prestataire aura réalisé les travaux de maintenance demandés.

Les rendez-vous

Du 11 avril au 04 mai Exposition Oiseaux de Léna Mazilu

Mardi et jeudi De 16h00 à 17h00, samedi de 14h00 à 17h00 à la médiathèque

19 avril Distribution des plaques de numéro de rue

De 10h00 à 12h00 Salle du conseil en Mairie

20 avril Distribution des plaques de numéro de rueDe 10h00 à 12h00 Salle du conseil en Mairie

de 10000 à 12000 Saile du conseil en Mairie

20 avril Consultation desserte maritime

De 09h45 à 12h30 et de 13h30 à 15h45 Salle du conseil en Mairie

21 avril Le ciné du Dimanche : Sage-femme de Léa Fehner 17h30 au Gourail

24 avril Consultation desserte maritime

De 09h45 à 12h30 et de 13h30 à 15h45 Salle du conseil en Mairie

28 avril Le ciné du Dimanche : L'été dernier de Catherine Breillat 17h30 au Gourail

O4 mai Session de formation aux premiers secours8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00 au Gourail

MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 12h00

AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Salle Gréven, mardi 7 mai de 15h30 à 16h45 Sur rendez-vous : 02 97 69 52 00

Par téléphone le 7 juin

COLLECTE ORDURES MENAGERES

22, 29 avril, 6, 13, 21, 27mai

CIPM « MARINS & CAPITAINES

Du mercredi au dimanche de 13h00 à 17h30

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Samedi de 14h00 à 16h00

TY-INFO SERVICES

Médiathèque de 9h45 à 12h45 et de 13h30 à 15h45 tous les 15 jours mardi : 30 avril, 17, 28 mai

Rendez-vous par téléphone : 06 59 57 59 28

COLLECTE BAC JAUNES

23 avril, 7, 22 mai

Le Petit Courrier N°42

Carte blanche aux associations

L'AUMIA à l'école.

L'AUMIA a organisé deux nouvelles séances d'« animation marine » à l'école. Les deux premières avaient concerné le matelotage et le balisage. La troisième, le 8 février, a concerné la bataille navale des Vénètes : pourquoi Jules César est venu nous embêter ? Il n'avait qu'à aller ailleurs ! Hélas, on ne refait pas l'Histoire. La dernière séance, le 11 avril, a concerné le patrimoine littoral bâti de l'île : moulins à vent et à marée, digues, cales, ostréiculture, marais salants... Se basant sur l'inventaire du patrimoine réalisé par le Parc Naturel du Golfe, Zarah Simard, chargé de l'animation scolaire au PNR, avait préparé un jeu sur ce patrimoine dans l'île : à quoi cela servait-il ? Quels métiers ? Qu'en sera-t-il dans cinquante ans ? Pour certains des enfants dans leurs dessins, peu de changements. Pour d'autres, des vagues envahissantes. Qui vivra verra.



ARZ'IMUT : Hébergement solidaire recherché pour le Festival du Petit Caillou les 23 et 24 août 2024.

Le festival du Petit Caillou redémarre pour sa deuxième édition cet été, les 23 & 24 août 2024!

L'association organisatrice "Arz'imut" fait appel à la solidarité des habitants de l'île pour soutenir le festival en proposant leurs chambres aux intervenants. Chaque offre, qu'il s'agisse d'un logement entier ou d'une chambre chez l'habitant, est précieuse pour relever notre défi logistique.

En plus d'accueillir nos collaborateurs (artistes, techniciens du spectacle, bénévoles), vous pouvez également soutenir notre association à travers des dons ou des adhésions. Pour contribuer, dirigezvous simplement vers ce lien internet : https://www.payasso.fr/arzimut/dons et adhesions

Si vous êtes disposé à ouvrir votre porte à nos intervenants, ou si vous souhaitez apporter votre soutien d'une autre manière, veuillez nous contacter par mail à l'adresse : arzimut.asso@gmail.com

Sur l'île, n'hésitez pas à interpeller les différents organisateurs résidents à ce sujet : Clélia RIPOCHE, Glen BULOT, Thaïs RIPOCHE, Nicolas ROUGIER, Thomas MEIGNAN, Laurent DELANOE, Nolwen BOINOT, Thierry RIPOCHE, Ludovic COLLIAS ou Camille FERET.

Les membres de l'association expriment d'avance leur profonde gratitude pour votre générosité et votre soutien. Nous avons hâte de vous retrouver nombreux lors du festival!

AAO

Pour démarrer la saison 2024-2025, l'Association des Amis de l'Orgue de l'Île d'Arz vous invite à un concert dans l'église Notre Dame de la Nativité le 21 AVRIL 2024 à 17h00, avec au programme: orgue et chants grégoriens.

Entrée libre.

Par ailleurs, le nouveau bureau de l'association, présidé par Jean-Pierre Maudet, veut relancer les activités mises en sommeil après le départ de l'île de l'ancienne présidente Sacha HATALA et donc sa démission, en développant une nouvelle programmation musicale pour les années à venir.

Un appel à renouveler votre adhésion à l'A.A.O. est lancé. La cotisation reste au montant symbolique de 5€ pour notre association. Merci de contacter le Trésorier du Bureau.

Bureau Jean BULOT Président d'Honneur Jean-Pierre MAUDET Président Marie-Pierre WATTIEZ Secrétaire Jean-François DELORME Trésorier Email jfadelorme@yahoo.com
Mobile 06 09 90 24 57